

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 8 MARS 2022**

Convocation du 28 février 2022

L'an deux mille vingt deux, le huit mars, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, se sont réunis en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Jean-Yves DEJOYE, Maire.

Etaient présents :

Mmes BODIN-BERLINGUÉ Angélique - CARON Hélène - LANCELLE Sandrine -
MM AUBIER Romain - BEURAIN Frédéric - BLOAS Jean-Yves (absent en début de séance, prend part aux délibérations après les affectations des résultats) - CAILLET Alain - DEJOYE Jean-Yves - GUERIN Eric - LEBELLE Maurice - MOURIC Stanislas - THOMAS Olivier

Etaient excusés et représentés :

M. BLOAS Jean-Yves a donné pouvoir à M. DEJOYE Jean-Yves
Mme DELAPLACE Claire a donné pouvoir à M. AUBIER Romain
Mme QUENNESSON Sabrina a donné pouvoir à M. AUBIER Romain
Mme BAQUET Amélie a donné pouvoir à M. MOURIC Stanislas

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte à 19h45
M. CAILLET Alain est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 14 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021
COMMUNE - ASSAINISSEMENT - EAU POTABLE**

- Après s'être assuré de la parfaite concordance des comptes de gestion 2021 établis par le Percepteur avec les comptes administratifs,
- Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion COMMUNE - ASSAINISSEMENT - EAU POTABLE dressés pour 2021 par le Receveur, visés et certifiés sincères par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 ET
AFFECTATION DES RESULTATS
BUDGETS : COMMUNE - ASSAINISSEMENT - EAU POTABLE**

M. le Maire présente les comptes administratifs de l'année 2021 des budgets Eau Potable, Assainissement, Commune.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Maurice LEBELLE, doyen d'âge

Approuve, à l'unanimité, les comptes administratifs "EAU POTABLE", "ASSAINISSEMENT", "COMMUNE" de l'année 2021, dressés par le Maire (ne prenant pas part aux votes), et résumés ci-après :

**MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE L'OISE POUR LANCER DEUX
APPELS PUBLICS A CONCURRENCE VISANT A CONCLURE UNE
CONVENTION DE PARTICIPATION ET SON CONTRAT D'ASSURANCE
POUR LES RISQUES PREVOYANCE ET SANTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires notamment son article 22 bis ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles 25-1 et 88-3-1 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Considérant le débat mené lors du conseil du 14 décembre 2021 sur la Protection Sociale Complémentaire ;

Considérant la proposition du centre de gestion de l'Oise d'accompagner les collectivités dans les démarches de consultation des entreprises en matière d'assurance santé et prévoyance ;

Le Conseil Municipal décide :

- **De donner mandat au CDG60 pour le lancement de deux appels publics à concurrence visant à conclure :**
 - **Une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque prévoyance auprès d'un organisme d'assurance,**
 - **Une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque santé auprès d'un organisme d'assurance**

D'autoriser Monsieur le Maire à compléter et transmettre au CDG60 le questionnaire décrivant les caractéristiques de la population à assurer.

**SERVITUDE POUR LE PASSAGE D'UNE CANALISATION GAZ ET
CONVENTION AVEC GRDF**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de rénovation du Pont Blanc ont engendré le dévoiement des différents réseaux.

Le réseau gaz qui passait sous les trottoirs du pont a fait l'objet d'un forage sous l'Oise et sous le stade au niveau des parcelles A266 et A654.

Il est ainsi nécessaire de constituer une servitude sur une bande de 4 mètres.

Compte tenu qu'il s'agit de la distribution du gaz, cette servitude est reconnue d'utilité publique et ne fait l'objet d'aucune indemnité.

L'enregistrement de la convention auprès du service des hypothèques est réalisé par l'office notarial Demi Lune à Notre Dame de Bondeville. Tous les frais, droits et émoluments seront supportés par GRDF.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Approuve la création d'une servitude pour le passage d'une canalisation de distribution du gaz sur une bande de 4 mètres sous les parcelles A266 et A654**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la constitution de la servitude et notamment la convention de servitude**

ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE AU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE

Monsieur le Maire expose que la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise, par délibération en date du 24 juin 2021, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)

Lors de son assemblée du 23 novembre 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

**Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,
Approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au SE60**

RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS

Les membres du Conseil ont pu prendre connaissance du rapport d'activité 2020 établi par la communauté de communes du Pays Noyonnais.

La lecture du rapport n'amène aucune remarque.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport annuel d'activité 2020 de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.

TRAVAUX EN COURS

- Les travaux de remplacement des menuiseries extérieures de la mairie touchent à leur fin. La réception sera programmée à l'issue des travaux d'électricité.
- La réception des travaux du Pont Blanc a été faite, reste l'évacuation par Eiffage de deux tas de matériaux sur le stade
- L'architecte est en cours de consultation des entreprises pour les travaux de remplacement du sol de la salle des fêtes
- L'entreprise retenue pour la remise en état du terrain de foot devrait intervenir d'ici fin mars. Pour un bon enracinement, une période de 6 mois sans aucune activité de 6 mois devra être respectée.

TENUE DES BUREAUX DE VOTE

L'élection présidentielle se tiendra les 10 et 24 avril à la salle des fêtes. Le bureau sera ouvert de 8h à 19h.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que le centre social et culturel de Lassigny recherche des « parents relais » sur la commune susceptibles de repérer des besoins en matière de soutien à la parentalité. Le soutien mis en place par le centre social pourra prendre différentes formes telles que l'organisation d'activités parents/enfants, de conférences/débats, d'ateliers ... Madame BODIN-BERLINGUÉ se porte volontaire pour cette mission.
- Le prochain conseil aura lieu le 5 avril

TOUR DE TABLE

- Mme CARON a été interrogée sur l'état d'avancement du projet d'installation d'une antenne relais Orange.
Monsieur le Maire en dresse l'historique : après avoir été reçus en mairie le dossier d'information et l'étude d'impact sur la santé ont été mis à la disposition des habitants et un recueil d'observations a été ouvert.
Le collectif créé pour défendre les riverains qui pourraient voir une dépréciation de leurs biens immobiliers a été reçu une première fois en mairie pour répondre aux questions et rétablir les vérités puis une seconde fois en présence d'Orange.
Dans un même temps, l'instance départementale de concertation a été saisie (sans nouvelle à ce jour) et des mesures d'ondes ont été effectuées par l'ANSES en mairie.
A ce jour la déclaration préalable n'est pas arrivée en mairie.
Monsieur le Maire rappelle que l'éventuelle autorisation qu'il délivrera ne pourra l'être uniquement au regard des règles d'urbanisme.
- Mme BODIN-BERLINGUÉ revient sur la réunion publique du 4 mars et fait appel aux bonnes volontés pour la réalisation d'hôtels à insectes qui seront ensuite installés dans la commune.
Elle rappelle la participation de la commune à l'opération « Hauts de France propres » le samedi 19 mars à 9h devant l'école. Un verre de l'amitié sera proposé en mairie en fin de matinée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15